

Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2016 à 20h00

Sous la présidence de M. Fernand VIERLING - Maire

Nb de Membres du C.M. élus :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers absents :	04
(dont 4 procurations)	

Présents : M. Fernand VIERLING - Maire, M. Patrick GEIST, Mme Danielle SCHUSTER - Adjoints, Mme Marie-Claire GERARD, Mme Muriel KRUTH, Mme Sylvie PETER, M. David PAULUS, M. Claude DAUL, M. Eric WOLFF, M. Hervé HERTZOG, Mme Véronique SCHULTZ conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Rémi DURRHEIMER qui a donné procuration de vote à M. Patrick GEIST, M. Martin LANOIX qui a donné procuration de vote à Mme Sylvie PETER, Mme Brigitte STEINMETZ qui a donné procuration de vote à Mme Danielle SCHUSTER, Mme Martine BREGER qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Claire GERARD.

Absent non excusé :

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux.

1. Désignation d'un secrétaire de séance (n° 2016-12)

Il est proposé au Conseil municipal de désigner une personne membre du conseil afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose Madame Marie-Claire GERARD en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- DESIGNER Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2016 (n° 2016-13)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- ADOPTER le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2016.

3. Compte Administratif - Exercice 2015 (n° 2016-14)

Sous la présidence de Monsieur Patrick Geist, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 575.588,65 €

Recettes : 816.385,82 €

Excédent de clôture : 240.797,17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 289.650,87 €

Recettes : 155.655,48 €

Déficit de clôture : 133.995,39 €

Excédent global de clôture : 106.801,78 €

Hors de la présence de Monsieur Fernand VIERLING, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015.

4. Compte de Gestion du Trésorier - Exercice 2015 (n° 2016-15)

Monsieur Patrick Geist soumet au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2015. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- décide d'approuver le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (n° 2016-16)

Au vu du Compte Administratif 2015, Monsieur Patrick Geist propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Affectation du résultat de fonctionnement global fin 2015 :

Résultat de fonctionnement cumulé excédent : 240.797,17 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 133.995,39 €

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (n° 2016-17)

Monsieur Patrick Geist, Adjoint, informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Le Conseil municipal,

Considérant les nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux,

- après en avoir délibéré, décide à raison de 10 voix pour (procurations de M. Durrheimer, Mme Steinmetz, Mme Breger) et 5 voix contre (Mme Peter, M. Paulus, M. Daul, Mme Schultz + procuration de M. Lanoix) de fixer comme suit les taux d'imposition des trois taxes locales applicables au rôle de l'année 2016, comme suit :

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1.372.000	17,72 %	243.118
Taxe foncière (bâti)	916.600	14,66 %	134.374
Taxe foncière (non bâti)	44.400	54,65 %	24.265

			401.757

7. Attribution des subventions de fonctionnement aux Associations (n° 2016-18)

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2016, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

	2015	2016
	(pour mémoire)	
Article 65737		
01 - ASSOCIATION FONCIERE	2.000	500
Article 6574		
01 - ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	230	300
02 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	160	200
03 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1.220	1.300
04 - UNION SAINTE-CECILE DU DIOCESE	540	600
05 - MUSIQUE WINGERSHEIM	150	150
(*) 06 - DIVERS CREANCIERS (PROVISION)	2.700	1.950
	-----	-----

7.000 5.000

- (*) Affectation des crédits de la ligne divers créanciers (provision) :
- ✓ Subvention pour sortie ou classe transplantée versée à l'établissement scolaire organisateur, à sa coopérative ou aux parents d'élèves, sur présentation des justificatifs : 5,- €/jour/élève jusqu'à la classe de 3^{ème} incluse à compter de la présente délibération.
 - ✓ Toute autre attribution de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

8. Affectation du produit de la location de la chasse 2016 (n° 2016-19)

Monsieur Patrick Geist, Adjoint, informe le Conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la caisse d'assurance accidents agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2016 de la Caisse d'assurance accidents agricole ;
- d'abandonner 100 % du produit de la location de la chasse 2016, à savoir 500,- €, à l'Association Foncière de Niederschaeffolsheim ;
- impute la subvention pour l'Association Foncière à l'article 657363 du Budget.

9. Budget Primitif de l'exercice 2016 (n° 2016-20)

Monsieur Patrick Geist, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, soumet aux membres du Conseil municipal le Budget Primitif de l'exercice 2016 se résumant comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	:	776.075,00 €
Recettes de Fonctionnement	:	776.075,00 €
Dépenses d'Investissement	:	289.952,00 €
Recettes d'Investissement	:	289.952,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à raison de 13 voix pour (procurations de M. Durrheimer, Mmes Steinmetz et Breger) et 2 abstentions (Mme Peter + procuration de M. Lanoix) :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2016, tel qu'il lui a été présenté.

10. Durée d'amortissement du fonds de concours (n° 2016-21)

Monsieur Patrick Geist, Adjoint, informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de définir la durée d'amortissement du fonds de concours. Il propose d'amortir le fonds de concours versé à la CCRH dans le cadre du programme annuel de voirie, soit 26.702,74 euros, sur une durée de 5 ans, à savoir :

Année	Montant en euros
2016	5.340,55
2017	5.340,55
2018	5.340,55
2019	5.340,55
2020	5.340,54

TOTAL	26.702,74
--------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
- de pratiquer un amortissement sur une durée de 5 ans pour le fonds de concours versé à la CCRH.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 25 avril 2016

Le Maire :

Fernand Vierling